

ARRÊTÉ N°2022-08
RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
POUR LA 4^E ANNEE DU DIPLÔME
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du
diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2021-2022 ;

LA DIRECTRICE ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury d'examen pour la 4^e année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain,
sessions 1 et 2, est composé comme suit :

Président : Sylvain MARY, Directeur des études du 2nd cycle

Membres du jury :

Vincent COURONNE

Frédéric MONVOISIN

Article 2 : La Secrétaire générale Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 2022

Céline BRACONNIER

Directrice

